

LE CANNABIS MÉDICAL OU THÉRAPEUTIQUE

livret informatif



Introduction

De plus en plus de personnes se penchent vers une médication à l'aide de produits naturels. Une plante bien connue pour ses usages psychotropes peut aussi soulager les douleurs chroniques. Il s'agit du cannabis. Dans ce livret, nous aborderons les lois concernant le cannabis médical, les contre-indications, les utilités possibles dans la médecine, les effets indésirables, et bien d'autres choses encore.

Nous espérons que ce livret vous permettra d'avoir une idée plus éclairée sur ce mode de médication méconnu.

*À noter: Nous n'agissons pas à titre de professionnels de la santé. Il est donc recommandé de consulter votre médecin ou votre pharmacien-ne afin de valider les informations selon votre propre situation.

Pourquoi plusieurs médecins sont frileux à prescrire du cannabis médical?

Selon le collège des médecins, les médecins doivent faire preuve de prudence avant de prescrire du cannabis médical. Il devrait donc être utilisé en dernier recours. Comme la légalisation du cannabis est récente, peu d'études et de recherches ont été faites et plusieurs questions demeurent sans réponse.



Les lois concernant le cannabis médical

- Les médecins (qu'ils soient généralistes ou spécialistes) peuvent prescrire du cannabis médical à leur patient-e-s si les médicaments pharmaceutiques ne font pas ou plus effet.
- Il est possible de se procurer le cannabis médical de 2 façons : soit par un producteur licencié ou par une production personnelle.

Producteur licencié : Santé Canada a la responsabilité de délivrer des licences aux producteurs. Le producteur doit faire de la vente direct auprès du patient enregistré, que ce soit en personne ou par la poste. Aucun intermédiaire n'est autorisé à vendre ce cannabis.*

*Note importante: Les comptoirs de service appelé dispensaire ou club de compassion ne sont pas autorisé à vendre du cannabis à des fins médicales. Seuls les producteurs licenciés par Santé Canada et la SQDC sont autorisé à la vente du cannabis. La possession de cannabis obtenu par le biais de ces comptoirs est donc une infraction en vertu de la loi.

Les lois concernant le cannabis médical (suite)

Production personnelle : Si vous avez le pouce vert, il est possible d'avoir votre production personnelle afin de vous approvisionner. Pour ce faire, vous devez avoir une attestation médicale. La quantité maximale de production sera déterminée selon la quantité prescrite. Sinon, il est possible de désigner une personne qui pourra faire la production pour vous. Cette personne ne pourra pas vendre, fournir ou donner du cannabis à une autre personne. Un producteur désigné peut approvisionner au maximum 2 patient-e-s.

- Possession de cannabis : Au Québec, il est permis d'avoir en sa possession jusqu'à 30 grammes de cannabis séché pour sa consommation personnelle à des fins récréatives. Par contre, il est possible de demander une autorisation auprès de Santé Canada afin d'en posséder davantage, et ce, à des fins médicales, si le médecin traitant juge que 30 grammes n'est pas suffisant. Dans ce cas, la limite de possession est fixée à 150 grammes. C'est le médecin traitant qui déterminera la dose maximale autorisée. La limite de possession en public est en plus que la limite de 30 grammes à des fins récréatives.

Contre indication pour du cannabis médical



- Avoir moins de 25 ans
- Personnes à risque ou ayant une historique de dépendance
- Antécédents familiaux de psychose
- Avoir une maladie cardiovasculaire ou respiratoire
- Femmes enceintes, qui prévoient le devenir ou qui allaitent

Utilité du cannabis à des fins médicales

Le cannabis peut être utilisé pour aider à réduire les symptômes de plusieurs maladies. Pour le moment, aucune étude n'a démontré qu'il soit possible que le cannabis ait des propriétés de guérison pour une maladie quelconque.

Des endocannabinoïdes sont présents naturellement dans le corps humain. Le cannabis peut équilibrer ces endocannabinoïdes lorsqu'il y existe un manque. (voir p. pour explication approfondie)

Voici une liste des maladies ou des situations pour lesquelles il pourrait être possible d'alléger les symptômes grâce au cannabis.

- Soins palliatifs
- Nausées et vomissements causés par la chimiothérapie
- Syndrome cachectique
- Perte d'appétit causé par le sida ou cancer
- Anorexie mentale
- Sclérose en plaque, SLA et maladies de la moelle épinière
- Épilepsie
- Douleurs aigus ou chroniques
- Arthrites et les troubles musculo-squelettiques
- Dystonies, maladie d'Huntington, de Parkinson, de Gilles de la tourette, Asthme, Glaucome
- Anxiété, dépression, troubles du sommeil, stress post-traumatique, schizophrénie, psychose
- Alzheimer et démence
- Diverses inflammations
- Problèmes digestifs



Les effets indésirables

Peu importe la médication que nous prenons, même naturelle, il peut advenir des effets indésirables.

Le cannabis peut avoir des effets indésirables au niveau physique tels que les problèmes respiratoires, cardiovasculaires ou gastro-intestinaux, etc. Le cannabis peut aussi avoir un impact sur le système nerveux, ainsi que sur la mémoire, la coordination et la concentration. Pour certaines personnes le cannabis peut augmenter le risque de trouble de santé mentale.

Médicaments pharmaceutiques à base de cannabis (CBD)

Actuellement, il existe 2 médicaments qui sont vendus sous prescription par les médecins.

Sativex

dfllk nd o;w

THC et CBD:

Pour le cannabis médical, la molécule psychoactive qui nous intéresse le plus est le cannabidiol (dont l'abréviation est le CBD). Beaucoup des propriétés thérapeutiques de la plante sont induites par le CBD présent dans la plante. C'est pour cette raison que l'on retrouve cette molécule en plus grande proportion dans le cannabis utilisé à des fins médicales.

Le CBD est responsable de l'effet relaxant et anti-inflammatoire du cannabis. Elle atténue l'effet euphorisant et anxiogène du THC; on dit qu'elle est l'antagoniste naturelle du THC.

Par contre, il est à noter que ses effets positifs ne se produiraient que "lorsque la quantité de CBD dans le cannabis est égale ou supérieure à celle de THC". Par ailleurs, il est à noter que le CBD ne cause pas d'accoutumance.



Le système endocannabinoïde

Le système endocannabinoïde est un ensemble de récepteurs cellulaires et de molécules qui travaillent ensemble afin de produire ce que l'on nomme homéostasie. L'homéostasie permet de garder l'organisme stable au niveau de l'appétit, de la douleur et de la fatigue.

Les phytocannabinoïdes sont les cannabinoïdes que l'on retrouve dans la plante de cannabis (THC et CBD). Lorsque nous consommons du cannabis, le CBD présent dans la plante se colle sur l'enzyme FAAH. Cet enzyme produit alors de l'anandamide (endocannabinoïde qui procure l'effet de bonheur). C'est alors que notre humeur se trouve changé. Nous sommes adouci et notre moral remonte en flèche.

Par ailleurs, lorsque notre système endocannabinoïde est déséquilibré, nous pouvons ressentir des migraines, des problèmes digestifs et ainsi que plusieurs autres problématiques de santé.

Nous pouvons donc comprendre que le CBD présent dans le cannabis pourrait aider à équilibrer le système endocannabinoïde. Cela expliquerait les effets bénéfiques du CBD ainsi que son utilisation dans le soulagement des douleurs et inflammations.



Médiagraphie

SANTÉ CANADA, *Renseignements destinés aux professionnels de la santé*, 2018, En ligne <<https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/drugs-medication/cannabis/information-medical-practitioners/information-health-care-professionals-cannabis-cannabinoids-fra.pdf>>.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE, *Régime canadien de cannabis médical*, 2019. En ligne <<https://www.inspq.qc.ca/cannabis/regime-canadien-de-cannabis-medical>>.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Consommation du cannabis à des fins médicales*, 2018, En ligne <<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/sujets/cannabis-fins-medicales.html>>.

MAISON D'HERBE, *Votre système endocannabinoïde, véritable passerelle entre le corps et l'esprit*, 2018. En ligne <<https://maisondherbes.com/votre-systeme-endocannabinoide-veritable-passerelle-entre-le-corps-et-lesprit/>>.

Tu as des questions à propos du cannabis? Tu as besoin de jaser de ta consommation ou de celle d'un-e proche?

Communique avec nous, c'est confidentiel et gratuit!

450-888-2596

projet.cannabis@gmail.com

facebook: projet cannabis